Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213501331-20260706-D2026_060-DE

Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL	**N° D26_060**
Séance du 6 JUILLET 2026	

Nombre de Conseillers		**Date de Convocation :**
Afférents au Conseil Municipal	27	
En Exercice	**27**	**30 juin 2026**
Présents	**25**	
Absents	**2**	
Exclus	0	
Votants	**26**	

L'an deux mil vingt-six, le 6 juillet à 19 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni dans la salle du bas de la salle Fêtes située Bd St Michel, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur MARTINS Christophe, Maire.

	Présent.e	**Absent.e Excusé.e**	**Absent.e**	**Pouvoir à / Divers**
M. MARTINS Christophe, Maire	**X**			
Mme BERTRAND Chrystèle, Adjointe	**X**			
M. BARBÉ Michel, Adjoint	**X**			
Mme PINAULT Sylvie, Adjointe	**X**			
M. MONNERAIS Sylvain, Adjoint	**X**			
Mme LOUVEL Mélanie, Adjointe	**X**			
M. DUIGOU Emmanuel, Adjoint	**X**			
Mme ROCHER Valérie, Adjointe	**X**			
M. BOUTIER Johnny, Adjoint	**X**			
M. LE BORGNE Jacques, Conseiller Municipal	**X**			
M. GUILLOIS René, Conseiller Municipal	**X**			
M. DENOT Patrick, Conseiller Municipal		**X**		Pouvoir à E. DUIGOU
Mme MENADA Nadia, Conseillère Municipale	**X**			
Mme LARIVIÈRE Catherine, Conseillère Municipale		**X**		
M. BLANCHARD Mickaël, Conseiller Municipal	**X**			
M. BRÉ Yannick, Conseiller Municipal	**X**			
Mme IGLESIA Sylvie, Conseillère Municipale	**X**			
M. BRULÉ Thomas, Conseiller Municipal	**X**			
M. ROBIN Ronan, Conseiller Municipal	**X**			
Mme LE GAL Aurélie, Conseillère Municipale	**X**			
Mme GUERIN Enora, Conseillère Municipale	**X**			
Mme SIMON BOURHIS Julie, Conseillère Municipale	**X**			
Mme IGER Yolène, Conseillère Municipale	**X**			
M. MOREL Bruno, Conseiller Municipal	**X**			
Mme MONTREUIL Delphine, Conseillère Municipale	**X**			
Mme PETIT Aurélie, Conseillère Municipale	**X**			
M. MOGUEN François, Conseiller Municipal	**X**			

Secrétaire de Séance : **M. Mickaël BLANCHARD**

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213501331-20260706-D2026_060-DE

7- D26_060 : COMMANDE PUBLIQUE – Adhésion au groupement de commandes de Montfort Communauté

EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L.2113-6 du Code de la commande publique offre la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes.
Ces groupements ont vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des contrats.

Il apparaît qu'un groupement de commandes pour les familles d'achats ci-dessous permettrait, par effet de seuil, de réaliser des économies importantes et une optimisation du service tant pour les besoins propres de notre commune que pour ceux des autres communes membres du groupement. Les familles d'achats concernées par le groupement de commandes sont les suivantes :

- Prestations de transport régulières et occasionnelles d'enfants/jeunes et d'accompagnateurs
- Entretien de la voirie et des services associés (balayage, éclairage public, signalétique verticale et horizontale, …),
- Entretien des espaces-verts (fauchage, élagage, désherbage…)
- Fourniture et maintenance des appareils de secours (défibrillateurs, extincteurs, …)
- Formations du personnel réglementaires
- Vérifications périodiques et maintenances obligatoires des bâtiments et installations
- Audits énergétiques et études thermiques pour les bâtiments à rénover
- Mobilier de bureau
- Matériel informatique
- AMO - Etudes d'organisation ou de politiques publiques (Analyse des besoins sociaux, études RH, …)
- Illuminations de noël
- Entretien et maintenance des bâtiments : chaufferies, CTA, toitures, portails électriques, contrôles d'accès, ascenseurs, ramonage, ventilation, climatisation, dératisation, panneaux solaires, etc…
- Menus travaux tous corps d'état : peinture, cloisons, sols, etc…
- EPI

Montfort Communauté propose donc la création d'un groupement de commandes permanent avec les communes membres, et il est proposé au conseil municipal d'adhérer à ce groupement conformément aux dispositions du code de la commande publique susvisé.

Ce groupement est constitué pour les familles d'achats ci-dessus, qui pourra entraîner la conclusion d'un ou plusieurs marchés, accords-cadres et marchés subséquents.

Montfort Communauté assurera les fonctions de coordonnateur du groupement.
Toutefois, les membres du groupement peuvent désigner ponctuellement un autre coordonnateur parmi eux, notamment pour un segment ciblé pour lequel il dispose de volumes prévisionnels d'achat, moyens ou compétences dédiés.

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213501331-20260706-D2026_060-DE

Les modalités précises d'organisation et de fonctionnement du groupement sont formalisées dans la convention constitutive jointe à la présente délibération.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal, d'autoriser la création de ce groupement de commandes et d'y adhérer.

VISAS ET CONSIDERANTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L.2113-6 du Code de la commande publique,
Considérant que le groupement de commandes permet de rationaliser les achats, de réaliser des économies d'échelle et de mutualiser les procédures de passation des marchés publics ;
Considérant la proposition de convention constitutive du groupement de commandes coordonné par Montfort Communauté et jointe en annexe,
Considérant l'intérêt pour la commune d'Iffendic d'adhérer à ce groupement de commandes ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- **Approuver** l'adhésion de la commune d'IFFENDIC au groupement de commandes permanent ;
- **Approuver** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente délibération ;
- **Autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi que tout document afférent à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme au procès-verbal

Le Maire
M. Christophe MARTINS

Le secrétaire de séance
M. Mickaël BLANCHARD